

Assemblée Générale de l'ASGI du 26 avril 2023 par voie écrite

Procès-Verbal - résultats des votes

Date & Lieu : 26.04.2023, 11h00 à 12h00 - ASGI, ch. de Cloalet 18, 1023 Crissier

Participants : Pascal Germanier (Secrétaire Général), Serge Murez (Trésorier), Franz Szolansky (Président, par vidéoconférence), Sébastien Pannatier (Executive Manager)

Contrôleur : Me Stefano Fabbro (avocat, Fabbro & Partners SA)

I. Remarques préliminaires

Nous observons les éléments suivants :

- Il n'y a eu aucune objection sur la tenue de cette Assemblée Générale par voie écrite.
- Conformément aux statuts de l'Association, pour toute votation ou élection, est requise la majorité simple des voix exprimées et valables. Pour une modification des statuts, est requise la majorité des deux-tiers des voix exprimées et valables.
- Conformément aux instructions dans l'invitation, seuls les bulletins de vote retournés jusqu'au **mardi 25 avril 2023 à 17h00**, par courrier ou e-mail ont été pris en compte.
- Nombre de bulletins de vote retournés : **77**. Nombre de bulletins valables : **76**.

II. Résultats des points soumis à votation

1. Approbation du Procès-Verbal 2022

OUI	76
NON	0
Abstentions	0
Résultat	Le Procès-Verbal 2022 est approuvé

5. Approbation des comptes 2022

OUI	76
NON	0
Abstentions	0
Résultat	Les comptes 2022 sont approuvés

6. Décharge au Comité

OUI	75
NON	0
Abstentions	1
Résultat	Décharge est donnée au Comité

7. Nomination de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA, à Sion pour 2023

OUI	75
NON	1
Abstentions	0
Résultat	La nomination de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA, à Sion est approuvée pour un mandat d'1 année

III. Divers

Le Comité a pris note des questions du membre M. Gérard Abbé et y répond comme suit :

Question 1 : Pourquoi les provisions passent de 604'700 à 395'000 ?

Réponse : Les réserves existantes au 31.12.2021 ont, conformément au budget 2022 été dissoutes durant l'exercice 2022 à hauteur de CHF 344'700.-, ceci pour faire face aux divers dépenses et investissements prévus. Toutefois, la bonne maîtrise des coûts durant ce même exercice nous a permis de ne pas devoir utiliser toutes les provisions dissoutes et d'ainsi pouvoir en reconstituer pour un montant de CHF 135'000.-. La variation des provisions a donc été contenue à CHF 209'700.- en lieu et place des CHF 344'700.- budgétés.

Question 2 : Dans quels clubs, prévoyez-vous une baisse des green-fees ASGI ?

Réponse : Les clubs ont toujours été libres d'appliquer les conditions tarifaires qu'ils souhaitent. Cependant, l'ASGI est constamment en discussion avec les clubs, notamment ceux qui appliquent des surtaxes aux membres ASGI. Les clubs nous transmettent entre mars et avril leurs conditions d'accès et nous constatons que la situation reste stable.

Question 3 : Pouvez-vous promouvoir des tournois 12 trous ?

Réponse : Plusieurs tournois 12 trous ont été proposés ces dernières années. Cependant, en raison du peu d'intérêt des joueurs et suite à l'annulation de quelques dates fautes de participants, il a été décidé de ne plus organiser pour l'instant de telles compétitions.

Question 4 : Pouvez-vous organiser dans le canton de Vaud un Open style Open Crans ASGI ?

Réponse : L'ASGI Crans Open étant lié avant tout à l'Omega European Masters, un autre tournoi dans le canton de Vaud n'est pas à l'ordre du jour. Eventuellement en suisse-allemande en marge d'un autre tournoi professionnel.

IV. Contrôle des votes et des élections

Le contrôle des votes et des élections a été effectué par Me Stefano Fabbro de l'étude Fabbro & Partners SA à Lausanne (voir ci-dessous).



Pascal Germanier
Secrétaire Général



Franz Szolansky
Président

Les résultats des votes et des élections ont été contrôlés le mercredi 26 avril 2023 par Me Stefano Fabbro, dans les locaux de l'ASGI à Crissier. L'avocat soussigné confirme l'exactitude des résultats.



Me Stefano Fabbro
Fabbro & Partners SA

Crissier, le 26 avril 2023